

Et cette loi? L'opposition a essayé de l'améliorer. Nous posons certaines objections, dont sa constitutionnalité. On a proposé d'autres amendements que je n'énumérerai pas. On peut les trouver dans le *hansard* de juillet 1969. Mais voici celui qui révèle la parfaite hypocrisie dont on fait preuve devant le Parlement. L'honorable député de Crowfoot (M. Horner) avait proposé un amendement dont voici le texte:

Que le bill C-120... soit modifié en ajoutant le paragraphe 5 suivant:

(5) Nonobstant les dispositions contenues dans la présente loi, il ne peut être refusé un emploi ou une promotion à une personne dans la Fonction publique du Canada pour les seuls motifs qu'elle ne connaît pas suffisamment l'une des langues officielles mentionnées dans la présente loi, pourvu que le postulant ait déclaré son intention et sa volonté d'apprendre l'autre langue officielle.

N'est-ce pas ce qu'il stipule? Le ministre des Finances (M. Turner) qui était alors ministre de la Justice l'avait écarté. «Il est sans valeur» avait-il déclaré. Les députés libéraux s'étaient inclinés et avaient ajouté: «Vous avez bien raison.»

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le très honorable représentant devrait lire le débat.

M. Diefenbaker: Je n'ai pas compris.

Une voix: Vous n'avez rien manqué.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je crois que le très honorable représentant devrait lire le débat.

M. Diefenbaker: Je l'ai lu et j'ai trouvé que c'était un recueil indigeste d'absurdités.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Nous avons déclaré que sa constitutionnalité devrait être mise à l'épreuve. Le ministre de la Justice à l'époque avait dit: «Il est constitutionnel.» «je vous dis qu'il l'est» avait affirmé le premier ministre. J'avais soutenu que nous devrions permettre à la Cour suprême du Canada de l'éprouver et le ministre de la Justice avait répondu: «Cela ne nous effraie pas.» N'importe qui peut s'y opposer. Puis monsieur le Juge Thorson a soulevé une objection et le ministre de la Justice a nommé des avocats qui ont lutté farouchement pour empêcher le juge Thorson d'entamer même des poursuites. L'affaire ne sera pas déferée à la Cour suprême du Canada avant quelques jours.

Et la constitutionnalité? Rien n'a encore été décidé. La question se posera mais pas avant l'automne.

La meilleure thèse a été celle du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). C'était en juillet 1969. Il a déclaré:

Lorsqu'un juriste aussi éminent que le juge J. T. Thorson exprime au peuple canadien son inquiétude au sujet de la constitutionnalité du bill, j'aurais cru que le gouvernement aurait sans tarder soumis la question à la Cour suprême du Canada...

Le même jour, il avait déclaré ceci:

C'est le refus de soumettre la question à la Cour suprême qui pose, à mes yeux, le plus grand problème au sujet du bill actuel. Si le gouvernement avait pris des mesures en vue d'un tel renvoi à la Cour suprême du Canada au sujet de la constitutionnalité du bill ou laissé entendre que toutes les provinces étaient d'accord pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que l'on recoure ou non à une telle mesure pour obtenir l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, j'aurais peut-être consenti à appuyer le bill.

Il ne peut avoir changé d'attitude aujourd'hui...

Langues officielles

M. l'Orateur: A l'Ordre je vous prie. Peut-être puis-je me permettre d'interrompre le très honorable député pour signaler à la Chambre que son temps de parole est écoulé. Mais, bien sûr, il peut poursuivre avec le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Diefenbaker: Merci, monsieur l'Orateur. La Chambre a toujours été prévenante sauf en une occasion alors que le ministre des Postes actuel (M. Ouellet) a été le seul à la Chambre à dire non. S'il était ici, je lui lirais certaines choses intéressantes.

Ce fut l'un de nos arguments. L'autre était que les pouvoirs du commissaire aux langues officielles étaient trop étendus. Et voilà, certains députés libéraux ont depuis conclu que c'était le cas. On lui a accordé des pouvoirs qui dépassent tous ceux qu'a reçus une personne dans l'histoire du Canada. Je l'ai écouté hier à l'émission «Cross Country Checkup». Si vous voulez réellement vérifier ce qu'il a dit hier, vous aurez l'occasion de le faire plus tard, puisque je commente maintenant l'amendement. C'est lui qui a parlé des Rhodésiens de Westmount. C'était là une expression classique. Il s'est rendu aux États-Unis pour la prononcer devant une société savante. Lorsqu'on l'a questionné, il a répondu: «Je blaguais». Blaguer! Hier, il ne blaguait pas en répondant aux questions. Il a répondu «stupidités» à quelqu'un qui s'en prenait à la loi. Il a également utilisé d'autres termes qui indiquent qu'il se moque complètement des droits qu'il a et il en est arrivé au point où il croit que tout ce qu'il fait est drôle, quel que soit le tort causé à la Fonction publique de notre pays.

Nous avons déclaré que les pouvoirs despotiques du commissaire devraient être réduits. Nous avons déclaré qu'il faut protéger les droits des fonctionnaires anglophones au service de la Fonction publique depuis des années et qui, ne pouvant satisfaire aux dispositions de la loi sur les langues officielles, se verront donc refuser tout avancement. J'ai dit que ce bill était une injustice pour ceux d'origine ethnique différente dont il faisait des citoyens de deuxième ordre. Et c'était le cas. Il en a fait des citoyens de deuxième ordre. Soudainement, le premier ministre voit à nouveau clair et environ 10 millions de dollars vont être libérés. Quelque 5 p. 100 du généreux budget consacré au biculturalisme et au bilinguisme vont être perçus pour être parcimonieusement distribués à nos 6 millions d'habitants d'origine ethnique autre que française ou anglaise.

● (1630)

Je ne puis me remettre de la réponse fournie par le premier ministre à quelqu'un qui lui demandait: «Que se passera-t-il si un fonctionnaire refuse d'apprendre le français?» Réponse: «Refuse? Très bien. Nous le nommerons définitivement garçon d'ascenseur dans un endroit où ne se trouverait aucun Canadien français.» Voilà sa façon de penser. Et on demande à la loyale opposition de Sa Majesté d'approuver par un vote la façon dont cette loi a été administrée et cette discrimination pratiquée. Il m'est impossible d'approuver le gouvernement après m'être efforcé des années de mettre fin à toute discrimination et je ne puis dire au premier ministre et au gouvernement que leur attitude a totalement changé, que tout est maintenant pour le mieux et que je leur pardonne.